



SOPAGEMA

Société anonyme au capital de 240 000 euros

Siège social 89 rue Carnot
92300 LEVALLOIS PERRET

397 528 092 R.C.S NANTERRE

CERTIFICAT DU DEPOSITAIRE

Au conseil d'administration,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission, afin d'établir le certificat prévu à l'article L. 225-146 alinéa 2 du code de commerce.

Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à vérifier

- le bulletin de souscription par lequel Monsieur Bernard OGIASTRO a souscrit 11 250 actions nouvelles émises au pair soit à la valeur nominale de 16 euros chacune, de la société anonyme SOPAGEMA à l'occasion d'une augmentation du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 septembre 2011 ,

- la déclaration incluse dans le bulletin manifestant la décision de Monsieur Bernard OGIASTRO de libérer sa souscription par compensation avec la créance liquide et exigible qu'il possède sur la société anonyme SOPAGEMA;

- l'arrêté de compte établi le 15 septembre 2011 par le Président du Conseil d'administration dont nous avons certifié l'exactitude le 15 septembre 2011, duquel il ressort que Monsieur Bernard OGLIASTRO possède sur la société anonyme SOPAGEMA une créance de 698 925.99 euros utilisés pour libérer par compensation les 11 250 actions nouvelles d'un nominal de 16 euros souscrites ,

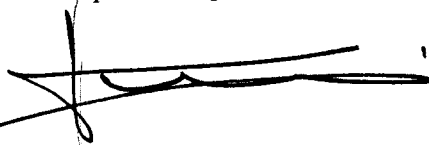
- le caractère liquide et exigible de sa créance ,

- l'écriture comptable de compensation de la créance visée ci-dessus à hauteur de 90 000 euros permettant de constater la libération des actions.

Sur la base de ces vérifications, nous délivrons le présent certificat qui tient lieu de certificat du dépositaire.

Fait à Paris,
Le 15 septembre 2011

VALLA – FIDUCINTER & ASSOCIES
Représentée par



Jacques TARDY
Commissaire aux comptes

